

CAP Maçon



Nouveauté
2025

NOS FORCES

- Un suivi individualisé par la proximité avec l'équipe éducative.
- Un établissement à taille humaine, un accueil en petit groupe favorisant la convivialité.
- Une ambiance éducative et la Vie résidentielle permettant l'apprentissage de la citoyenneté.
- Une implication dans le territoire.
- Une vie associative favorisant les échanges.
- La restauration, la navette aux gares, l'hébergement sont assurés par la MFR
- Aide à la poursuite d'études (Bac PRO CS...)



Accès aux personnes en situation de handicap

MAISON FAMILIALE RURALE / CFA VILLERS-BOCAGE

Rue de la Sablière
80 260 VILLERS BOCAGE
Tél : 03.22.93.70.04



CAP MAÇON en contrat d'Apprentissage

Organisation de la formation :

- **Durée de la formation :** La formation se déroule sur **2 ans**, cette durée peut être réduite selon le parcours scolaire et professionnelle du futur apprenant.
- **Le coût de la formation :** Le coût de la formation est pris en charge par des organismes financeurs. Le reste à charge de l'apprenti est de 0€.

Formation en APPRENTISSAGE :

Alternance entre les 25 semaines de formation (875h) réparties sur les 2 ans selon le rythme de la MFR, 69 semaines de travail en entreprise (2415h).

Le savoir ne s'acquiert pas seulement dans une salle de classe...

A partir de cette réalité, les MFR appliquent une pédagogie de l'alternance entre :

- Une formation professionnelle en entreprise grâce à un travail en situation réelle avec des responsabilités professionnelles,
- Un temps d'étude à la MFR (composé de cours, de travaux pratiques, de visites, etc...)

L'Alternance adoptée dans les MFR développe donc l'idée suivante : c'est l'insertion d'un jeune dans son milieu de vie qui **provoque souvent un éveil intellectuel et une motivation pour les études.**

Objectifs :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de maçon est un ouvrier professionnel niveau III qui exerce son métier en qualité d'ouvrier qualifié dans les entreprises du bâtiment, et principalement dans le **domaine du gros œuvre**. Son intervention se fait en équipe à l'extérieur et en hauteur. Il contribue à la construction d'ouvrages (maisons individuelles, immeubles collectifs, industriels, agricoles, commerciaux, bureaux...). Il exécute des travaux neufs mais de plus en plus fréquemment des opérations de rénovation ou de réhabilitation.

Admission et aides :

Conditions d'admission :

- Avoir entre 15 et 29 ans ou sortir d'une classe 3^{ème} générale ou technologique, Prépa pro ou SEGPA, BEP ou CAP, être motivé par les métiers du Bâtiment.
- **Entretien de motivation individuel au sein de l'établissement (Direction / Membre de l'équipe)**
- **Retrait du dossier d'inscription à l'issue de l'entretien au secrétariat**
- Admission après étude du dossier scolaire,
- **Avoir un maître d'apprentissage**

Conditions financières :

- L'apprenti est salarié, il touche chaque mois un salaire
- Ils ont en leur possession une carte Génération Hauts de France permettant l'achat de matériel (EPI, manuels...)
- Une aide de la région Hauts de France pour l'obtention de permis de conduire à partir de 18 ans.

Contenu de la formation :

Formation générale : mathématiques, sciences, expression et communication, éducation physique et sportive, étude du monde contemporain, Prévention- Santé – Environnement.

Formation Professionnelle : Réalisation des ouvrages, maçonnerie de structure, de

Nos Formations : 4^{ème}, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole,

CAPA Métiers de l'Agriculture (formation initiale et apprentissage),

Bac Professionnel CGEA Bovins-Equins (formation initiale ou apprentissage),

CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments en apprentissage,

BAC PRO Aménagement et Finition du Bâtiment en apprentissage